Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
ACTEE + Fonds Chêne : Modification tiers participations financières

Délibération n° BS 5-7-2026

Membres :

En exercice : **21**
Présents : **16**
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation :

27 octobre 2026

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en **novembre 2026.**

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six
Le 3 novembre à 14 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents :

Marie-Claire **BARBIER**, Yves **BERTHIER**, Jean-François **CLARAZ**, Michel **DYEN**, Gérard **GAYET**, Chantal **MARTIN**, François **MAUDUIT**, Laurent **MELMOUX**, Olivia **MORELLE-UCAR**, Christophe **NICOROSI**, Christophe **PIERRETON**, Jean-Claude **RAFFIN,** Yves **ROL**, Jean-Maurice **VENTURINI,** Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO.**

Étaient excusés :

Frédéric **COQGUN**, Philippe **FERRARI,** Émilie **GUILLAUD**, Isabelle **JUNET** et Florian **MAITRE.**

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu *la délibération du comité syndical n° CS 3-13-2023 en date du 17 octobre 2023 relative à la candidature du SDES aux différentes saisons de Chêne ;*

Vu *la délibération du comité syndical n° CS 3-5-2026 en date du 20 mai 2026 relative aux délégations permanentes au Président et au bureau syndical ;*

Considérant *que l'Etat a lancé le programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) financé par des CEE et porté par la FNCCR ;*

Considérant *qu'un sous-programme nommé CHENE a été lancé en juin 2023 afin de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine ;*

Le programme ACTEE+ et donc le sous-programme Chêne arrivent maintenant à leur terme et le SDES fait remonter les dépenses engagées pour réaliser les appels de fonds auprès du financeur.
Pour certains dossiers des évolutions ont eu lieu depuis la candidature, qu'il convient de prendre en compte et/ou d'inscrire dans un avenant afin de permettre pour la suite les transferts financiers vers les collectivités concernées.

A savoir :

Pour la saison 1 :

- Modification des typologies d'actions pour la CC Coeur de Savoie pour correspondre aux dépenses réelles. Le taux de financement passe à 50 ou 75 % lorsque le bonus scolaire est applicable.
 Lot 3 : Etudes :
 - Pyramide et Halle de gymnastique : Etude d'optimisation des systèmes énergétique - 7225€,
 - Halle de gymnastique : Etude de faisabilité - 5533.75€,
 - Le Village des enfants et Crèche Pomme de Reinette : Etude de faisabilité - 4700€,

 Lot 5 - AMO juridique :
 - Halle de gymnastique pour un coût de 6300€,
 - Crèche Pomme de Reinette pour un coût de 1500€,
 - Pyramide et Halle de gymnastique pour un coût de 5000€.

 ⇨ soit un coût de 30 258,75€ et une aide finale de 16 504,37€.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

L'aide financière est calculée en fonction des dépenses réellement réalisées.
Les évolutions sont donc les suivantes :

Saison	Lot	Nom bénéficiaire	Intitulé de l'aide financière	Compléments infos	Bonus commune rurale (CR) et/ou bâti scolaire (BS)	Taux	Aide initiale maximale
1	4 - MOE	CC Cœur de Savoie	MOE Rénovation CVC	Crèche Pomme de Reinette	BS	80 %	6 243,20 €
1	4 - MOE	CC Cœur de Savoie	MOE Rénovation CVC	Le Village des enfants	BS	80 %	5 363,20 €
1	4 - MOE	CC Cœur de Savoie	MOE Isolation	Atelier des quais	Non	80 %	911,20 €
1	4 - MOE	CC Cœur de Savoie	MOE Isolation	Pyramide	Non	80 %	40 308,80 €
1	4 - MOE	CC Cœur de Savoie	MOE Isolation	Halle de gymnastique	Non	80 %	35 864,00 €
1	4 - MOE	CC Cœur de Savoie	MOE Isolation	Atelier du Héron	Non	80 %	1 708,80 €
							90 399,20 €

Saison	Lot	Nom bénéficiaire	Intitulé de l'aide financière	Compléments infos	Bonus commune rurale (CR) et/ou bâti scolaire (BS)	Taux	Aide max attribuable après modifications €HT
1	3 - Etudes	CC Cœur de Savoie	Etude d'optimisation des systèmes énergétique	Pyramide	Non	50 %	3 612,5 €
1	3 - Etudes	CC Cœur de Savoie	Etude d'optimisation des systèmes énergétique	Halle de gymnastique	Non	50 %	
1	3 - Etudes	CC Cœur de Savoie	Etude de faisabilité	Halle de gymnastique	Non	50 %	2 766,87 €
1	3 - Etudes	CC Cœur de Savoie	Etude de faisabilité	Le Village des enfants	BS	75 %	3 725 €
1	3 - Etudes	CC Cœur de Savoie	Etude de faisabilité	Crèche Pomme de Reinette	BS	75 %	
1	5 - AMO	CC Cœur de Savoie	AMO juridique	Halle de gymnastique	Non	50 %	3 150 €
1	5 - AMO	CC Cœur de Savoie	AMO juridique	Crèche Pomme de Reinette	Non	50 %	750 €
1	5 - AMO	CC Cœur de Savoie	AMO juridique	Pyramide	Non	50 %	2 500 €
1	5 - AMO	CC Cœur de Savoie	AMO juridique	Halle de gymnastique	Non	50 %	
							16 504,37 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Pour la saison 3 :

- Une demande de financement pour des outils a été validée pour la commune de Bourg St Maurice. Finalement, la commune a informé le SDES que :
 - Un seul sous-compteur a été commandé, le projet d'achat des autres étant abandonné,
 - Les enregistreurs de température commandés sont plus chers qu'initialement prévu ;

 A la suite ACTEE a validé la demande de modification des lignes de financement initiales en fusionnant les lignes et opérant un jeu de vases communicants afin de consommer un maximum de l'enveloppe globale.
- Changement de typologie d'action pour la commune du Viviers-du-Lac avec passage du lot 5 AMO au lot 4 Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la mairie. L'aide financière passe de 7 735€ à 10 359€.
- Augmentation de l'enveloppe pour la maitrise d'œuvre pour la rénovation globale de l'ancienne école de St Pierre d'Entremont en raison d'un projet plus ambitieux qu'initialement inscrit en phase candidature. Ainsi le taux d'aide passe de 35 à 65 % et l'enveloppe financière évolue de 31 500€ à 40 300€.

Pour la saison 6 :

- Changement de typologie d'action pour Bassens : passage de pré-audit énergétique/SDIE à audit énergétique qui permet à la commune de bénéficier d'un taux de financement de 50% au lieu de 20%.

Les évolutions sont donc les suivantes :

Dossiers à valider			Informations générales			Synthèse financière		
Saison	Lot	Nom bénéficiaire	Intitulé de l'aide financière	Compléments infos	Bonus commune rurale (CR) et/ou bâti scolaire (BS)	Taux	Aide initiale maximale	Aide max attribuable après modifications €HT
3	2 - Outils	Bourg-Saint-Maurice	Equipement mobile de diagnostic thermique	Enregistreurs de température	Non	50%	350,00 €	652,50 €
3	2 - Outils	Bourg-Saint-Maurice	Equipement de mesure et de télérelève	Sous-compteurs connectés	Non	50 %	750,00 €	199,50 €
3	~~5 – AMO~~ 4 - MOE	Viviers-du-Lac	~~AMO Technique~~ MOE Rénovation Globale	Mairie Groupe scolaire & Bibliothèque	Oui CR	~~65 %~~ 75 %	7 735 €	7 735 €
3	4 - MOE	Saint-Pierre-d'Entremont	MOE Rénovation Globale	Ancienne école	Non	~~35 %~~ 65 %	31 500 €	40 300 €
6	3- Etudes	Bassens	~~SDIE~~ Audit énergétique	Ensemble des bâtiments de la commune	Non	~~20 %~~ 50 %	6 200,00€	14 200 €

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ***D'approuver les évolutions des dossiers listés au présent rapport et reprenant les projets modifiés du fonds Chêne ;***
- ***D'accorder les participations financières aux collectivités bénéficiaires telles que détaillées dans le tableau financier de la présente délibération ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants associés.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Marc VIAL

Le Président du SDES
Michel DYEN

signé le 03/11/2026
par DYEN Michel
Président du SDES Savoie

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Avenant à la Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+

(PRO-INNO-66)

ACTEE | FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

CHÊNE 1

Entre

La **SASU FNCCR** sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la SASU FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET,

Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) , représenté par son représentant dûment habilité aux fins des présentes,

Désigné ci-après par « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) » ou « le Bénéficiaire coordinateur », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

PREAMBULE

Les Parties ont conclu une Convention dite « Convention individuelle » portant sur la mise en œuvre du programme ACTEE + (ci-après « la Convention »).

Il convient aujourd'hui de faire évoluer ladite Convention afin de l'adapter aux nouvelles conditions et modalités convenues entre les Parties.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Périmètre et objet des modifications

Les stipulations de la Convention sont modifiées de la manière suivante :

I - Modification de l'article 2 de la Convention :

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

L'article 2 de la Convention est modifiée de la manière suivante :

"La liste des actions modifiées par rapport à la Convention initiale est annexée au présent avena

Le reste de l'article demeure inchangé.

II - Modification de l'article 3.2 de la Convention

L'article 3.2 de la Convention est modifiée de la manière suivante :

"Le Bénéficiaire coordinateur s'est engagé lors de la candidature à la saison 1 du Fonds CHÊNE à mettre en œuvre les actions telles que décrites en annexe. Celles-ci doivent être mises en œuvre et facturées au plus tard le 30/09/2026.

Le Bénéficiaire s'engage à mettre en place les actions adéquates en perspective de la rénovation du patrimoine public des collectivités tel que décrit à l'article 2 de la présente Convention.

Le Bénéficiaire coordinateur ayant obtenu une aide relative à l'embauche d'un économe de flux, s'engage à signer et à appliquer la charte des économes de flux ACTEE qui sera transmise avec la présente convention.

Le Bénéficiaire coordinateur sera financé sur justificatif de dépenses, en conformité avec le prévisionnel financier et les objectifs définis. Que des dépenses soient remontées ou non, un rapport d'activité devra être transmis à la SASU FNCCR au minimum tous les six mois par le Bénéficiaire coordinateur.

Le projet et l'engagement des dépenses, devront pouvoir être réalisés dans les délais du Programme ACTEE +. La capacité à réaliser les actions à court terme, ainsi que la faisabilité générale du projet sont des éléments importants pour l'attribution des fonds.

Un point d'étape entre le Bénéficiaire et les instructeurs de la SASU sera réalisé tous les six mois pour vérifier l'avancement de la consommation du budget. Dans le cas où le budget aurait été insuffisamment consommé, celui-ci pourra faire l'objet d'une réduction, selon les modalités prévues aux articles 4.1 et 4.2 de la présente Convention.

Le Bénéficiaire coordinateur s'engage à transmettre à la SASU FNCCR, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du Programme s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ses missions (cahiers des charges, marchés publics, guides, fiches conseils, plaquettes, comptes-rendus d'études…). Il s'engage à participer aux animations proposées par la SASU FNCCR et permettant les partages d'expériences et la co-construction entre lauréats. Enfin, le Bénéficiaire coordinateur s'engage à transmettre à la SASU FNCCR les indicateurs qui lui seront demandés lors des remontées de fonds.

Le Bénéficiaire coordinateur s'engage également à inviter la SASU FNCCR aux différents Comités de pilotage, en tant qu'invité permanent. Il est également suggéré d'y inviter, lorsque cela s'y prête, la direction régionale de l'ADEME, la DDT/DREAL, ainsi qu'un représentant de la Banque des Territoires".

III - Modification de l'article 4 de la Convention

L'article 4 de la Convention est complété par les stipulations des articles 4.1 et 4.2, de la manière suivante :

" 4.1 DESENGAGEMENT DES FONDS A L'INITIATIVE DU PORTEUR DU PROGRAMME "

Dans le cas où tout ou partie des fonds alloués au titre du Programme n'auraient pas été dépensés par le Bénéficiaire, le Porteur se réserve la faculté de procéder à leur désengagement total ou partiel dans les hypothèses suivantes :

- Dans le cas où un minimum de 30 % du budget n'aurait pas été consommé au 30/06/2025 ;

- Dans le cas où un minimum de 50 % du budget n'aurait pas été consommé au 31/12/2025 ;

- Dans le cas où un minimum de 75 % du budget n'aurait pas été consommé au 30/06/2026.

La SASU FNCCR se réserve la même faculté de désengager unilatéralement les fonds dans le cas où les actions réalisées ne correspondent pas à celles pour lesquelles la candidature du Bénéficiaire a été sélectionnée par le jury. La même faculté s'applique dans l'hypothèse où la qualité des livrables présentés par le Bénéficiaire au titre de la justification des dépenses est manifestement inférieure à celle qu'on peut raisonnablement attendre d'un prestataire diligent dans le cadre de marchés de même nature. Il en va de même lorsqu'il s'avère que les actions pour lesquelles les fonds sont demandés ne sont pas éligibles aux financements objet de l'appel à projet ayant donné lieu à la conclusion de la présente Convention. Dans ce cas, le Bénéficiaire ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre du Porteur du Programme.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Dans les cas ci-dessus indiqués, la SASU FNCCR procède unilatéralement au désengagement des fonds, par décision motivée. Cette décision peut être soumise à l'avis du jury à l'initiative de la SASU FNCCR. La décision précise le montant des fonds désengagés. Le Bénéficiaire concerné recevra notification de la décision dans le délai d'un (1) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique, sous réserve d'en justifier la réception par le destinataire.

4.2 DESENGAGEMENT DES FONDS SUR DEMANDE DU BENEFICIAIRE

Le Porteur peut également procéder au désengagement des fonds sur demande du Bénéficiaire, reçue par tout moyen susceptible d'en justifier la réalité et en assurer la traçabilité. Dans ce cas, la procédure prévue à l'article 4.1 ci-dessus s'applique. "

IV - Modification de l'article 13 de la Convention

L'article 13 de la Convention est complété par les stipulations ci-dessous :

"Toutefois, les modifications suivantes ne sont pas soumises à l'obligation de formaliser un avenant :

- Pour les lots 2, 5 et le lot 3 en ce qui concerne les actions SDIE, les modifications de la liste des bâtiments sont exemptées de l'obligation de formaliser un avenant ;

- Pour le lot 3, hors SDIE, les modifications de la liste des bâtiments sont exemptées de l'obligation de formaliser un avenant dans la limite des 25% du nombre total de bâtiments initialement renseignés à l'annexe pour la même typologie d'actions. Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées pendant toute la durée de la présente convention, le nombre cumulé de bâtiments concernés par lesdites modifications est pris en compte.

Les stipulations de l'alinéa ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le nombre de bâtiments concernés par le même type d'actions est inférieur ou égal à 3. Dans ce cas, les modifications peuvent être apportées à la liste sans recourir à un avenant.

Dans tous les cas où une modification ne requiert pas la signature d'un avenant, elle est prise en compte et produit ses effets à compter de sa déclaration par le Bénéficiaire au Porteur et son inscription sur la plateforme numérique dédiée au Programme. Les Bénéficiaires doivent en informer le Porteur par tous moyens adéquats".

V - Modification de l'annexe 1 de la Convention

L'annexe 1 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 2 : Entrée en vigueur et effets de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Toutes les clauses de la Convention initiale demeurent applicables sous réserve de leur compatibilité avec les stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait en 2 exemplaires originaux

A ……., le ……

Pour la SASU FNCCR,
Pour le Président et par délégation,

Monsieur Guillaume PERRIN,
Directeur de la SASU FNCCR

Pour Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES),

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Lot 1 - Ressources Humaines / Économes de flux
Économe de flux n°1
Type de poste : Création CDI ou titulaire
Nombre de mois : 40
Salaire brut annuel chargé (€) : 52 000,00 €
Coût global (€ HT) : 173 333,33 €
> 66% du temps de l'économe de flux dédié au bâti scolaire : Non
Aide sollicitée (€ HT) : 112 666,66 €

Économe de flux n°2
Type de poste : Création ou reconduction CDD
Nombre de mois : 32
Salaire brut annuel chargé (€) : 52 000,00 €
Coût global (€ HT) : 138 666,67 €
> 66% du temps de l'économe de flux dédié au bâti scolaire : Non
Aide sollicitée (€ HT) : 55 466,66 €

Économe de flux n°3
Type de poste : Création ou reconduction CDD
Nombre de mois : 36
Salaire brut annuel chargé (€) : 52 000,00 €
Coût global (€ HT) : 156 000,00 €
> 66% du temps de l'économe de flux dédié au bâti scolaire : Non
Aide sollicitée (€ HT) : 62 400,00 €

Économe de flux n°4
Type de poste : Création ou reconduction CDD
Nombre de mois : 33
Salaire brut annuel chargé (€) : 52 000,00 €
Coût global (€ HT) : 143 000,00 €
> 66% du temps de l'économe de flux dédié au bâti scolaire : Non
Aide sollicitée (€ HT) : 57 200,00 €

Total Salaire brut annuel chargé (€) : 208 000,00 €
Total Coût global (€ HT) : 611 000,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 287 733,32 €

Lot 2 - Outils de mesure et de suivi
Aucun outil.

Lot 3 - Études énergétiques
Étude énergétique n°1
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Autre étude énergétique
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 7 225,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 612,50 €

Étude énergétique n°2
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Étude de faisabilité
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 5 533,75 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 766,88 €

Étude énergétique n°3
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Étude de faisabilité
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 700,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 760,00 €

Étude énergétique n°4

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie (2540 Route du Noyer 73340 Le Noyer), Presbytère (2342 Route du Noyer 73340 Le Noyer)
Nombre : 2
Coût global (€ HT) : 6 415,20 €
Aide sollicitée (€ HT) : 4 169,88 €

Étude énergétique n°5
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Crèche (Avenue du Parc 73190 Challes-les-Eaux), Ecole maternelle et cantine (Avenue du parc 73190 Challes-les-Eaux), Ecole élémentaire (Avenue du Parc 73190 Challes-les-Eaux), Cantine scolaire (Avenue du Parc 73190 Challes-les-Eaux)
Nombre : 4
Coût global (€ HT) : 16 427,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 13 141,60 €

Étude énergétique n°6
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Siège social (Sis 585 route de Tramonet 73330 Belmont-Tramonet)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 1 856,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 928,00 €

Étude énergétique n°7
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Bâtiment Grand Air (243 route des Terres, La Norma 73500 Villarodin-Bourget)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 600,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 340,00 €

Étude énergétique n°8
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Local commercial (19 rue de l'hôtel de ville 73330 Le Pont-de-Beauvoisin), Maison de l'amitié (Rue d'Erbach - Les Rivaux 73330 Le Pont-de-Beauvoisin), Salle des fêtes et Bibliothèque (Rue des Etrets 73330 Le Pont-de-Beauvoisin)
Nombre : 3
Coût global (€ HT) : 6 600,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 4 290,00 €

Étude énergétique n°9
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie (192 Rue du Solan 73370 La Chapelle-du-Mont-du-Chat), Salle des Fêtes (Rue du Solan 73370 La Chapelle-du-Mont-du-Chat)
Nombre : 2
Coût global (€ HT) : 5 400,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 510,00 €

Étude énergétique n°10
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Auberge (2 Place de la Mairie 73100 Pugny-Chatenod), Mairie (70 Place de la Mairie 73100 Pugny-Chatenod)
Nombre : 2
Coût global (€ HT) : 4 200,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 730,00 €

Total Coût global (€ HT) : 61 956,95 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 41 248,86 €

Lot 4 - Maitrise d'Oeuvre
MOE n°1
Typologie de l'opération : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Isolation
Bâtiment(s) visé(s) : Siège administratif (Place Albert Serraz 73800 Montmélian)
Coût global (€ HT) : 112 000,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Aide sollicitée (€ HT) : 65 800,00 €

MOE n°2
Typologie de l'opération : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Centre Nautique (Complexe sportif Pierre Rey, rue de la libération 73300 Saint-Jean-de-Maurienne)
Coût global (€ HT) : 206 875,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 60 725,00 €

MOE n°3
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie / Salle Polyvalente (46 Place de la Liberté 73800 Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier)
Coût global (€ HT) : 50 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 40 000,00 €

MOE n°4
Typologie de l'opération : +3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole du centre (Avenue John F. Kennedy 73700 Bourg-Saint-Maurice)
Coût global (€ HT) : 100 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 52 560,00 €

Total Coût global (€ HT) : 468 875,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 219 085,00 €

Lot 5 - AMO & API
AMO n°1
Typologie du groupement : +3500 habitants
Type de prestation : AMO juridique
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 6 300,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 150,00 €

AMO n°2
Typologie du groupement : +3500 habitants
Type de prestation : AMO juridique
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 1 500,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 750,00 €

AMO n°3
Typologie du groupement : +3500 habitants
Type de prestation : AMO juridique
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 5 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 500,00 €

AMO n°4
Typologie du groupement : +3500 habitants
Type de prestation : AMO Technique
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 15 150,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 7 575,00 €

AMO n°5
Typologie du groupement : +3500 habitants
Type de prestation : Formation & Sensibilisation
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 9 040,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 4 520,00 €

Total Coût global (€ HT) : 36 990,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 18 495,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Coût global du dossier : **1 178 821,95 €**
Aide sollicitée : **566 562,18 €**

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Avenant à la Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+

(PRO-INNO-66)

ACTEE | FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

CHÊNE 3

Entre

La **SASU FNCCR** sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la SASU FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET,

Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) , représenté par son représentant dûment habilité aux fins des présentes,

Désigné ci-après par « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) » ou « le Bénéficiaire coordinateur », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

PREAMBULE

Les Parties ont conclu une Convention dite « Convention individuelle » portant sur la mise en œuvre du programme ACTEE + (ci-après « la Convention »).

Il convient aujourd'hui de faire évoluer ladite Convention afin de l'adapter aux nouvelles conditions et modalités convenues entre les Parties.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Périmètre et objet des modifications

Les stipulations de la Convention sont modifiées de la manière suivante :

I - Modification de l'article 2 de la Convention :

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

L'article 2 de la Convention est modifiée de la manière suivante :

"La liste des actions modifiées par rapport à la Convention initiale est annexée au présent avena

Le reste de l'article demeure inchangé.

II - Modification de l'article 3.2 de la Convention

L'article 3.2 de la Convention est modifiée de la manière suivante :

"Le Bénéficiaire coordinateur s'est engagé lors de la candidature à la saison 3 du Fonds CHÊNE à mettre en œuvre les actions telles que décrites en annexe. Celles-ci doivent être mises en œuvre et facturées au plus tard le 30/09/2026.

Le Bénéficiaire s'engage à mettre en place les actions adéquates en perspective de la rénovation du patrimoine public des collectivités tel que décrit à l'article 2 de la présente Convention.

Le Bénéficiaire coordinateur ayant obtenu une aide relative à l'embauche d'un économe de flux, s'engage à signer et à appliquer la charte des économes de flux ACTEE qui sera transmise avec la présente convention.

Le Bénéficiaire coordinateur sera financé sur justificatif de dépenses, en conformité avec le prévisionnel financier et les objectifs définis. Que des dépenses soient remontées ou non, un rapport d'activité devra être transmis à la SASU FNCCR au minimum tous les six mois par le Bénéficiaire coordinateur.

Le projet et l'engagement des dépenses, devront pouvoir être réalisés dans les délais du Programme ACTEE +. La capacité à réaliser les actions à court terme, ainsi que la faisabilité générale du projet sont des éléments importants pour l'attribution des fonds.

Un point d'étape entre le Bénéficiaire et les instructeurs de la SASU sera réalisé tous les six mois pour vérifier l'avancement de la consommation du budget. Dans le cas où le budget aurait été insuffisamment consommé, celui-ci pourra faire l'objet d'une réduction, selon les modalités prévues aux articles 4.1 et 4.2 de la présente Convention.

Le Bénéficiaire coordinateur s'engage à transmettre à la SASU FNCCR, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du Programme s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ses missions (cahiers des charges, marchés publics, guides, fiches conseils, plaquettes, comptes-rendus d'études…). Il s'engage à participer aux animations proposées par la SASU FNCCR et permettant les partages d'expériences et la co-construction entre lauréats. Enfin, le Bénéficiaire coordinateur s'engage à transmettre à la SASU FNCCR les indicateurs qui lui seront demandés lors des remontées de fonds.

Le Bénéficiaire coordinateur s'engage également à inviter la SASU FNCCR aux différents Comités de pilotage, en tant qu'invité permanent. Il est également suggéré d'y inviter, lorsque cela s'y prête, la direction régionale de l'ADEME, la DDT/DREAL, ainsi qu'un représentant de la Banque des Territoires".

III - Modification de l'article 4 de la Convention

L'article 4 de la Convention est complété par les stipulations des articles 4.1 et 4.2, de la manière suivante :

" 4.1 DESENGAGEMENT DES FONDS A L'INITIATIVE DU PORTEUR DU PROGRAMME "

Dans le cas où tout ou partie des fonds alloués au titre du Programme n'auraient pas été dépensés par le Bénéficiaire, le Porteur se réserve la faculté de procéder à leur désengagement total ou partiel dans les hypothèses suivantes :

- Dans le cas où un minimum de 30 % du budget n'aurait pas été consommé au 30/06/2025 ;

- Dans le cas où un minimum de 50 % du budget n'aurait pas été consommé au 31/12/2025 ;

- Dans le cas où un minimum de 75 % du budget n'aurait pas été consommé au 30/06/2026.

La SASU FNCCR se réserve la même faculté de désengager unilatéralement les fonds dans le cas où les actions réalisées ne correspondent pas à celles pour lesquelles la candidature du Bénéficiaire a été sélectionnée par le jury. La même faculté s'applique dans l'hypothèse où la qualité des livrables présentés par le Bénéficiaire au titre de la justification des dépenses est manifestement inférieure à celle qu'on peut raisonnablement attendre d'un prestataire diligent dans le cadre de marchés de même nature. Il en va de même lorsqu'il s'avère que les actions pour lesquelles les fonds sont demandés ne sont pas éligibles aux financements objet de l'appel à projet ayant donné lieu à la conclusion de la présente Convention. Dans ce cas, le Bénéficiaire ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre du Porteur du Programme.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Dans les cas ci-dessus indiqués, la SASU FNCCR procède unilatéralement au désengagement des fonds, par décision motivée. Cette décision peut être soumise à l'avis du jury à l'initiative de la SASU FNCCR. La décision précise le montant des fonds désengagés. Le Bénéficiaire concerné recevra notification de la décision dans le délai d'un (1) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique, sous réserve d'en justifier la réception par le destinataire.

4.2 DESENGAGEMENT DES FONDS SUR DEMANDE DU BENEFICIAIRE

Le Porteur peut également procéder au désengagement des fonds sur demande du Bénéficiaire, reçue par tout moyen susceptible d'en justifier la réalité et en assurer la traçabilité. Dans ce cas, la procédure prévue à l'article 4.1 ci-dessus s'applique. "

IV - Modification de l'article 13 de la Convention

L'article 13 de la Convention est complété par les stipulations ci-dessous :

"Toutefois, les modifications suivantes ne sont pas soumises à l'obligation de formaliser un avenant :

- Pour les lots 2, 5 et le lot 3 en ce qui concerne les actions SDIE, les modifications de la liste des bâtiments sont exemptées de l'obligation de formaliser un avenant ;

- Pour le lot 3, hors SDIE, les modifications de la liste des bâtiments sont exemptées de l'obligation de formaliser un avenant dans la limite des 25% du nombre total de bâtiments initialement renseignés à l'annexe pour la même typologie d'actions. Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées pendant toute la durée de la présente convention, le nombre cumulé de bâtiments concernés par lesdites modifications est pris en compte.

Les stipulations de l'alinéa ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le nombre de bâtiments concernés par le même type d'actions est inférieur ou égal à 3. Dans ce cas, les modifications peuvent être apportées à la liste sans recourir à un avenant.

Dans tous les cas où une modification ne requiert pas la signature d'un avenant, elle est prise en compte et produit ses effets à compter de sa déclaration par le Bénéficiaire au Porteur et son inscription sur la plateforme numérique dédiée au Programme. Les Bénéficiaires doivent en informer le Porteur par tous moyens adéquats".

V - Modification de l'annexe 1 de la Convention

L'annexe 1 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 2 : Entrée en vigueur et effets de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Toutes les clauses de la Convention initiale demeurent applicables sous réserve de leur compatibilité avec les stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait en 2 exemplaires originaux

A ……., le ……

Pour la SASU FNCCR,
Pour le Président et par délégation,

Monsieur Guillaume PERRIN,
Directeur de la SASU FNCCR

Pour Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES),

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Lot 1 - Ressources Humaines / Économes de flux
Économe de flux n°1
Type de poste : Création CDI ou titulaire
Nombre de mois : 29
Salaire brut annuel chargé (€) : 54 000,00 €
Coût global (€ HT) : 130 500,00 €
> 66% du temps de l'économe de flux dédié au bâti scolaire : Non
Aide sollicitée (€ HT) : 84 825,00 €

Économe de flux n°2
Type de poste : Création CDI ou titulaire
Nombre de mois : 29
Salaire brut annuel chargé (€) : 54 000,00 €
Coût global (€ HT) : 130 500,00 €
> 66% du temps de l'économe de flux dédié au bâti scolaire : Non
Aide sollicitée (€ HT) : 32 625,00 €

Total Salaire brut annuel chargé (€) : 108 000,00 €
Total Coût global (€ HT) : 261 000,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 117 450,00 €

Lot 2 - Outils de mesure et de suivi
Outil de mesure et de suivi n°1
Catégorie de l'outil : Équipements mobiles de diagnostic thermique
Nombre : 10
Bâtiment(s) visé(s) : Bâtiment 38 (45 rue de la Gentiane 73700 Bourg-Saint-Maurice), Bâtiment 39 (rue de Pinon 73700 Bourg-Saint-Maurice), Gare routièreLe Charvet Arc 1800 (Le Charvet - Arc 1800 73700 Bourg-Saint-Maurice), Ferme des marais (Parc des marais 73700 Bourg-Saint-Maurice), Bureaux Mairie (Sainfoin) (79 Rue Saint-Michel 73700 Bourg-Saint-Maurice), Gare routière Arc 2000 (Arc 2000 73700 Bourg-Saint-Maurice), Vestiaires stade communal (51 rue de la Gentiane 73700 Bourg-Saint-Maurice), Salle Grenette (52 rue de la Gentiane 73700 Bourg-Saint-Maurice)
Coût global (€ HT) : 1 305,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 652,50 €

Outil de mesure et de suivi n°2
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Groupe scolaire PLAINE DE CONFLANS (206 avenue du Pont de Rhonne 73200 Albertville), Groupe scolaire du VAL DES ROSES (11-15 avenue Sainte Thérèse 73200 Albertville), Ecole élémentaire ALBERT BAR (123 rue Suarez 73200 Albertville), Ecole élémentaire Louis PASTEUR (94 rue Pasteur 73200 Albertville), Ecole élémentaire MARTIN SIBILLE (39 avenue du Champ de Mars 73200 Albertville), Ecole élémentaire PARGOUD (1-3 rue Pargoud 73200 Albertville), Ecole maternelle CHAMP DE MARS (39 avenue du Champ de Mars 73200 Albertville), Ecole maternelle PARGOUD (1-3 rue Pargoud 73200 Albertville), Ecole maternelle SAINT SIGISMOND (156 rue Suarez 73200 Albertville), Ecole maternelle Louis PASTEUR (241 chemin de la Contamine 73200 Albertville)
Coût global (€ HT) : 42 099,80 €
Aide sollicitée (€ HT) : 21 049,90 €

Outil de mesure et de suivi n°3
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 10
Bâtiment(s) visé(s) : Salle Grenette (52 rue de la Gentiane 73700 Bourg-Saint-Maurice), Vestiaires stade communal (51 rue de la Gentiane 73700 Bourg-Saint-Maurice), Gare routière Arc 2000 (Arc 2000 73700 Bourg-Saint-Maurice), Bureaux Mairie (Sainfoin) (79 Rue Saint-Michel 73700 Bourg-Saint-Maurice), Ferme des marais (Parc des marais 73700 Bourg-Saint-Maurice), Gare routièreLe Charvet Arc 1800 (Le Charvet - Arc 1800 73700 Bourg-Saint-Maurice), Bâtiment 39 (rue de Pinon 73700 Bourg-Saint-Maurice), Bâtiment 38 (45 rue de la Gentiane 73700 Bourg-Saint-Maurice)
Coût global (€ HT) : 1 500,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 750,00 €

Outil de mesure et de suivi n°4
Catégorie de l'outil : Équipements mobiles de diagnostic thermique
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Coût global (€ HT) : 399,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 199,50 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Total Coût global (€ HT) : 45 303,80 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 22 651,90 €

Lot 3 - Études énergétiques
Étude énergétique n°1
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole Maternelle Les Clapeys (76 av Samuel Pasquier 73300 Saint-Jean-de-Maurienne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 2 850,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 280,00 €

Étude énergétique n°2
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie (103 Rue Alphonse de lamartine 73540 La Bâthie)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 6 350,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 4 127,50 €

Étude énergétique n°3
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Ancienne école du Verney - Bramans (Place Saint-Clair – Le Verney,
Bramans 73500 Val Cenis), Ancienne colonie de Vacances Termignon (6, rue de la Parrachée, Termignon 73500 Val Cenis), Ancienne fromagerie - Bramans (Rue des Grands Prés, Bramans 73500 Val Cenis)
Nombre : 3
Coût global (€ HT) : 10 312,98 €
Aide sollicitée (€ HT) : 6 703,00 €

Étude énergétique n°4
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole de Termignon (Rue des Ecoles 73500 Val Cenis)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 845,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 076,00 €

Étude énergétique n°5
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Musée (Chef-Lieu 73220 Argentine), Mairie (3308 RD72 Chef-Lieu 73220 Argentine), Salle polyvalente (3337 Route Départementale 72 73220 Argentine)
Nombre : 3
Coût global (€ HT) : 10 923,99 €
Aide sollicitée (€ HT) : 7 100,59 €

Étude énergétique n°6
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Salle Associative Les Mollettes (Montée de l'église 73800 Les Mollettes)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 233,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 101,45 €

Étude énergétique n°7
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie - La Trinité (141, rue de l'église 73110 La Trinité)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 233,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 101,45 €

Étude énergétique n°8
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Bâtiment(s) visé(s) : SALLE MONTGRABELLE (530, rue de la Jacquère, Les Marches 73800 Porte-de-Savoie), SALLE POLYVALENTE (84 rue du Général Decouz, Francin 73800 Porte-de-Savoie), MAIRIE LES MARCHES (77, Place de la Mairie, Les Marches 73800 Porte-de-Savoie)
Nombre : 3
Coût global (€ HT) : 10 923,99 €
Aide sollicitée (€ HT) : 5 462,00 €

Étude énergétique n°9
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : GROUPE SCOLAIRE DE FRANCIN (566, rue de Belledonne, Francin 73800 Porte-de-Savoie), GROUPE SCOLAIRE CRINCAILLE (33, route de Myans, Les Marches 73800 Porte-de-Savoie)
Nombre : 2
Coût global (€ HT) : 9 958,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 7 966,40 €

Étude énergétique n°10
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Salle des Fêtes La Treille (Rue de la fin de la Louza 73250 St-Pierre d'Albigny)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 551,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 275,50 €

Étude énergétique n°11
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Gymnase Frontailles (50 rue des Frontailles 73250 St-Pierre d'Albigny)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 551,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 275,50 €

Étude énergétique n°12
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : MAISON DE L'ENFANCE / LAEP (68 avenue des Salines Royales 73600 MOUTIERS)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 850,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 080,00 €

Étude énergétique n°13
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : MEDIATHEQUE / ECOLE DES ARTS (Pl. Louis Lugo 73600 Moûtiers)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 550,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 275,00 €

Étude énergétique n°14
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : GYMNASE ANDRE PERRIER (Pomblière 73600 SAINT MARCEL)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 700,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 055,00 €

Étude énergétique n°15
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : GYMNASE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE (Rue des Ravines 73400 LES BELLEVILLE)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 700,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 055,00 €

Étude énergétique n°16
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Maison de la Coopération Intercommunale (133 quai St Real 73600 MOUTIERS)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 5 400,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Aide sollicitée (€ HT) : 2 700,00 €

Total Coût global (€ HT) : 93 931,96 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 59 634,39 €

Lot 4 - Maitrise d'Oeuvre
MOE n°1
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Coût global (€ HT) : 62 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 40 300,00 €

MOE n°2
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Coût global (€ HT) : 13 812,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 10 359,00 €

MOE n°3
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole de Lanslebourg (Quartier du Canton 73500 Val Cenis)
Coût global (€ HT) : 102 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 81 600,00 €

MOE n°4
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : SALLE POLYVALENTE (10 place du monument 73100 Le Montcel)
Coût global (€ HT) : 39 600,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 13 860,00 €

MOE n°5
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Salle Despine (Parc Despine 73100 Brison-Saint-Innocent)
Coût global (€ HT) : 136 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 47 600,00 €

Total Coût global (€ HT) : 353 412,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 193 719,00 €

Lot 5 - AMO & API
AMO n°1
Typologie du groupement : -3500 habitants
Type de prestation : AMO contrôle et suivi de la MOE
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole + Mairie (Place de la Mairie 73220 Val-d'Arc)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 19 900,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 12 935,00 €

AMO n°2
Typologie du groupement : -3500 habitants
Type de prestation : AMO contrôle et suivi de la MOE
Bâtiment(s) visé(s) : Bâtiment Socio-Culturel (65 Place de la Mairie 73100 Pugny-Châtenod)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 39 980,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 25 987,00 €

AMO n°3
Typologie du groupement : -3500 habitants
Type de prestation : AMO contrôle et suivi de la MOE
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie (100 rue de Montmayeur 73110 Villard-Sallet)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 18 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 11 700,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

AMO n°4
Typologie du groupement : -3500 habitants
Type de prestation : AMO contrôle et suivi de la MOE
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 36 750,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 23 887,50 €

Total Coût global (€ HT) : 114 630,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 74 509,50 €

Coût global du dossier : **868 277,76 €**
Aide sollicitée : **467 964,79 €**

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Avenant à la Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+

(PRO-INNO-66)

ACTEE | FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

CHÊNE 6

Entre

La **SASU FNCCR** sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la SASU FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET,

Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) , représenté par son représentant dûment habilité aux fins des présentes,

Désigné ci-après par « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) » ou « le Bénéficiaire coordinateur », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

PREAMBULE

Les Parties ont conclu une Convention dite « Convention individuelle » portant sur la mise en œuvre du programme ACTEE + (ci-après « la Convention »).

Il convient aujourd'hui de faire évoluer ladite Convention afin de l'adapter aux nouvelles conditions et modalités convenues entre les Parties.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Périmètre et objet des modifications

Les stipulations de la Convention sont modifiées de la manière suivante :

I - Modification de l'article 2 de la Convention :

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

L'article 2 de la Convention est modifiée de la manière suivante :

"La liste des actions modifiées par rapport à la Convention initiale est annexée au présent avena

Le reste de l'article demeure inchangé.

II - Modification de l'annexe 1 de la Convention

L'annexe 1 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 2 : Entrée en vigueur et effets de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Toutes les clauses de la Convention initiale demeurent applicables sous réserve de leur compatibilité avec les stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait en 2 exemplaires originaux

A ……., le ……

Pour la SASU FNCCR,
Pour le Président et par délégation,

Monsieur Guillaume PERRIN,
Directeur de la SASU FNCCR

Pour Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES),

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Lot 1 - Ressources Humaines / Économes de flux
Aucun économe de flux.

Lot 2 - Outils de mesure et de suivi
Outil de mesure et de suivi n°1
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 15
Bâtiment(s) visé(s) : Lepic Atelier/hangars Bureaux (1500 Boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains)
Coût global (€ HT) : 4 530,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 265,00 €

Outil de mesure et de suivi n°2
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Coût global (€ HT) : 3 145,48 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 572,74 €

Outil de mesure et de suivi n°3
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 53
Bâtiment(s) visé(s) : Gymnase Plaine de Conflans (13 rue Lieutenant Gustave Eysseric 73200 Albertville), Gymnase Herbert Winter (540 avenue Joseph Fontanet 73200 Albertville), Gymnase municipal (3 rue des Fleurs 73200 Albertville), Gymnase de la Combe de Savoie (11 avenue Winneden 73200 Albertville), Centre National de Ski et de Snow Board (22 chemin des Trois Poiriers 73200 Albertville), Complexe multisports (32 rue Allioune Fall 73200 Albertville), Maison de l'Enfance (805 rue Commandant Dubois 73200 Albertville), Foyer d'Animation de Personnes Agées (FAPA) (8 place Biguet 73200 Albertville), Maison Perrier de la Bathie (8 place de Conflans 73200 Albertville), Maison communale du Parc (790 rue Commandant Dubois 73200 Albertville), Théâtre de Maistre (4 route de Pallud 73200 Albertville), Salle de la Pierre du Roy (23 chemin de la Pierre du Roy 73200 Albertville), Salle du Val des Roses (9 avenue Sainte Thérèse 73200 Albertville), Salle René Cassin (22 quai des Allobroges 73200 Albertville)
Coût global (€ HT) : 34 363,61 €
Aide sollicitée (€ HT) : 17 181,81 €

Outil de mesure et de suivi n°4
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 4
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole (198 route de la Mairie 73250 Fréterive)
Coût global (€ HT) : 2 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 000,00 €

Outil de mesure et de suivi n°5
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 5
Bâtiment(s) visé(s) : Complexe salle polyvalente auberge camping (186 route du Désert - Epernay 73670 Entremont-le-Vieux)
Coût global (€ HT) : 5 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 500,00 €

Outil de mesure et de suivi n°6
Catégorie de l'outil : Équipements de mesure et de télérelève
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : CCAS et Crèche Pirouette (ROUTE DE CHAMBERY 73370 Bourget-du-Lac), Centre Technique Municipal (CTM) (750 ROUTE DE LA PLAISSE 73370 Bourget-du-Lac), Club Canoe Kayak (223 CHEMIN DU PAILLERET 73370 Bourget-du-Lac), Club house et vestiaires Foot (BOULEVARD ERNEST COUDURIER 73370 Bourget-du-Lac), Ecole maternelle Ptiou (7 RUE DES ECOLES 73370 Bourget-du-Lac), La Traverse (ALLEE LAC DE CONSTANCE 73370 Bourget-du-Lac), Le Prieuré (165 ROUTE DE CHAMBERY 73370 Bourget-du-Lac), Maisons des associations (ROUTE D'AIX LES BAINS 73370 Bourget-du-Lac), Salle Cistude (ROUTE D'AIX LES BAINS 73370 Bourget-du-Lac), Salle de cinéma Cinelac (7 RUE DES ECOLES 73370 Bourget-du-Lac)
Coût global (€ HT) : 23 918,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 11 959,00 €

Outil de mesure et de suivi n°7
Catégorie de l'outil : Équipements mobiles de diagnostic thermique
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Coût global (€ HT) : 910,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 455,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Outil de mesure et de suivi n°8
Catégorie de l'outil : Équipements mobiles de diagnostic thermique
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Coût global (€ HT) : 441,30 €
Aide sollicitée (€ HT) : 220,65 €

Outil de mesure et de suivi n°9
Catégorie de l'outil : Outils logiciels
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Coût global (€ HT) : 75 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 37 500,00 €

Outil de mesure et de suivi n°10
Catégorie de l'outil : Outils logiciels
Nombre : 1
Bâtiment(s) visé(s) : Je ne connais pas encore mes bâtiments
Coût global (€ HT) : 2 900,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 450,00 €

Total Coût global (€ HT) : 152 208,39 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 76 104,20 €

Lot 3 - Études énergétiques
Étude énergétique n°1
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Nombre : 9
Coût global (€ HT) : 31 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 15 500,00 €

Étude énergétique n°2
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Cinéma / bibliothèque / Club des ainés (28 Rue pierre descotes 73240 Saint-Genix-les-Villages)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 800,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 470,00 €

Étude énergétique n°3
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Stade de la MALADIERE (Z A DES ILES 73210 MARCOT LA PLAGNE)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 400,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 700,00 €

Étude énergétique n°4
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Maison de santé (811 avenue de Tarentaise 73210 Aime-la-Plagne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 100,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 050,00 €

Étude énergétique n°5
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Stade Jean Claude Rocca (STADE DU GROS MURGER impasse du stade 73210 LA PLAGNE TARENTAISE)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 400,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 700,00 €

Étude énergétique n°6
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Bâtiment(s) visé(s) : Crèche Amstramgram (42 rue de la poste 73210 Aime-la-Plagne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 400,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 720,00 €

Étude énergétique n°7
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Camping 'Grands cols' (422 av du Mont-Cenis 73300 Saint-Jean-de-Maurienne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 2 132,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 066,00 €

Étude énergétique n°8
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Salle polyvalente (843 Rue de La Muraille 73310 Vions)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 800,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 470,00 €

Étude énergétique n°9
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole/Bibliothèque/Mairie (LIEU-DIT CHEF LIEU 73310 Vions)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 800,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 3 040,00 €

Étude énergétique n°10
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Calison (426 RUE DU PRINCE 73210 Aime-la-Plagne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 100,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 050,00 €

Étude énergétique n°11
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : CHALET (Locaux administratifs) (1002 AVENUE DE TARENTAISE BP60 73210 Aime-la-Plagne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 3 400,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 1 700,00 €

Étude énergétique n°12
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Gymnase (59 rue de la frasse 73210 Aime-la-Plagne)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 4 500,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 250,00 €

Étude énergétique n°13
Typologie de l'étude : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Audit énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Bâtiment Camping (426 route des Villards 73450 Valloire), Bâtiment poste et gendarmerie (530 rue des Grandes Alpes 73450 Valloire), Mairie (1 place de l'Eglise 73450 Valloire), Office du tourisme (254 rue des Grandes Alpes 73450 Valloire), Restaurant d'altitude 'Chateau Ripailles' (Lieu-dit Les Communaux 73450 Valloire), Restaurant d'altitude 'Le Thymel' (La Sétaz 73450 Valloire), Salle Polyvalente Gabriel Julliard (319 route des Villards 73450 Valloire)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 17 298,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 11 243,70 €

Étude énergétique n°14
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Autre étude énergétique
Bâtiment(s) visé(s) : Local technique- local jeune et Maison Petit (73410 ENTRELACS)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 14 165,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Aide sollicitée (€ HT) : 7 082,50 €

Étude énergétique n°15
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Étude de faisabilité
Bâtiment(s) visé(s) : Gymnase Carole Montillet (21 Rue du Collège 73410 ENTRELACS)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 24 790,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 12 395,00 €

Étude énergétique n°16
Typologie de l'étude : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'étude : Étude de substitution énergie fioul et gaz
Bâtiment(s) visé(s) : Théâtre de Maistre (4 route de Pallud 73200 Albertville)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 5 600,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 2 800,00 €

Total Coût global (€ HT) : 132 685,00 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 72 237,20 €

Lot 4 - Maitrise d'Oeuvre
MOE n°1
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation ambitieuse et performante
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole élémentaire (130 Av. du Glandon 73130 Saint-Etienne-de-Cuines)
Coût global (€ HT) : 97 500,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 78 000,00 €

MOE n°2
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole (58 avenue de la fontaine 73110 La-Chapelle-Blanche)
Coût global (€ HT) : 41 000,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 8 200,00 €

MOE n°3
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie et école (40 Rue des Ecoles 73640 Sainte-Foy-Tarentaise)
Coût global (€ HT) : 76 420,91 €
Aide sollicitée (€ HT) : 30 568,36 €

MOE n°4
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Centre aquatique des Glières (Base de loisirs des Glières - Lanslevillard 73480 Val-Cenis)
Coût global (€ HT) : 225 288,51 €
Aide sollicitée (€ HT) : 52 500,00 €

MOE n°5
Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires
Type d'opération : MOE Rénovation globale
Bâtiment(s) visé(s) : Mairie (Chef lieu 73110 La Trinité)
Coût global (€ HT) : 52 500,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 39 375,00 €

Total Coût global (€ HT) : 492 709,42 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 208 643,36 €

Lot 5 - AMO & API
AMO n°1
Typologie du groupement : -3500 habitants
Type de prestation : AMO pour le choix de la MOE
Bâtiment(s) visé(s) : Salle polyvalente Ebène (492 Rue de l'Ébène 73410 La Biolle)
Nombre : 1

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 073-257302232-20261103-BS_5_7_2026-DE

Coût global (€ HT) : 6 927,50 €
Aide sollicitée (€ HT) : 4 502,88 €

AMO n°2
Typologie du groupement : -3500 habitants
Type de prestation : AMO pour le choix de la MOE
Bâtiment(s) visé(s) : Ecole élémentaire (130 Av. du Glandon 73130 Saint-Etienne-de-Cuines)
Nombre : 1
Coût global (€ HT) : 8 150,00 €
Aide sollicitée (€ HT) : 5 297,50 €

Total Coût global (€ HT) : 15 077,50 €
Total Aide sollicitée (€ HT) : 9 800,38 €

Coût global du dossier : **792 680,31 €**
Aide sollicitée : **366 785,14 €**